



Assemblée bourgeoisiale du 23 juin 2026

L'assemblée bourgeoisiale a été légalement convoquée pour le 23 juin 2026 avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de bienvenue.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2025.
3. Présentation des comptes 2025 de la bourgeoisie.
4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2025.
5. Divers.

Le Président ouvre la 3^{ème} assemblée bourgeoisiale de la législature 2025-2028, dévolue aux comptes 2025, et convoquée à la salle Ste-Anne, conformément à la législation en vigueur.

Il souhaite la cordiale bienvenue aux 21 bourgeoises et bourgeois présents, et associe les membres du conseil bourgeoisial et le personnel administratif à ce message de bienvenue. Il excuse Mmes Catherine Mercado et Catherine Chambovay, ainsi que MM Gérard Tacchini et Jean-Jacques Paccolat. Il a également une pensée pour Monique Chambovay, récemment décédée.

Le Président salue les présences de M. Michel Tacchini, Président de la commune et de M. Maxime Lambercy, Directeur de la fiduciaire Nofival, organe de révision de la bourgeoisie.

Il prie d'excuser l'absence de Deborah Borloz, secrétaire de la bourgeoisie, pour des raisons médicales et profite de lui souhaiter, ainsi qu'à Rosario De Palma, un prompt rétablissement. Il remercie le secrétaire municipal, Grégoire Blatter, de fonctionner comme teneur du procès-verbal. Enfin, il salue Miryam Steiner, comptable de la bourgeoisie.

Dans son mot d'introduction, le Président relève la complexité de plus en plus marquée de gérer un patrimoine important comme celui de la bourgeoisie. Les membres du Conseil doivent s'adapter en permanence aux nouvelles législations et ordonnances, tout en s'assurant de ressources financières solides. Dans ce contexte, il qualifie l'exercice comptable 2025 de très satisfaisant.

Le Président nomme deux scrutateurs : Mme Régina Mottiez et M. Guillaume Chambovay. Puis, il présente l'ordre du jour qui est accepté sans modification.

Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 16 décembre 2025

Le Président demande si des modifications sont à apporter au procès-verbal de l'assemblée primaire bourgeoisiale du 16 décembre 2025 envoyé avec la convocation.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé avec remerciements à Deborah Borloz pour sa rédaction.

Présentation des comptes 2025 de la Bourgeoisie

La présentation est axée autour de quatre volets : le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et l'état du capital propre.

Le Président débute son exposé en présentant les chiffres récapitulatifs et en les comparant avec les comptes 2024 et le budget 2025. Il donne des explications concernant les points de détails importants.

Il poursuit en présentant les investissements et rappelle que les dépenses inférieures à CHF 20'000.00 sont enregistrées dans le compte de fonctionnement, alors que les montants supérieurs à ce chiffre entrent dans le compte des investissements et sont amortis au taux maximal autorisé.



Assemblée bourgeoisiale du 23 juin 2026

En ce qui concerne le bilan, le Président relève les chiffres importants et y apporte des précisions. Il rappelle la différence entre le patrimoine administratif (PA) et le patrimoine financier (PF) et conclut cette présentation en donnant l'état du capital propre au 31 décembre 2025.

- Revenus : CHF 882'147.79
- Charges : CHF 574'333.00
- Excédent de revenus : CHF 307'814.79
- Marge d'autofinancement : CHF 329'243.04
- Investissements nets (négatifs) : CHF 23'150.25
- Fortune au 31 décembre 2025 : CHF 11'504'848.00

Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2025

Maxime Lambercy, de la fiduciaire Nofival, lit le rapport succinct relatif à la vérification des comptes 2025. Il relève que la tenue de la comptabilité est conforme aux prescriptions légales et aux normes y relatives. Il termine en disant que, selon leur appréciation, la bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements et recommande d'approuver les comptes.

Les comptes 2025 de la bourgeoisie sont acceptés à l'unanimité.

Divers

Avant de donner la parole à l'assemblée, le Président fait un point de situation sur les dossiers en cours. Il liste les investissements envisagés qu'il classe par ordre de priorité.

- Couvert des Chanets

Lors de la récente mise à jour de la carte des dangers géologiques, l'entrée en force de ce document a été accompagnée par une interdiction d'utiliser le couvert et ses annexes. Après discussion avec la commune, la bourgeoisie a pris la décision de ne pas formuler d'opposition à la mise à l'enquête du plan. Stéphane Jordan affiche le détail du plan relatif au secteur du couvert, dont une partie, ainsi que le vestiaire et un des deux garages se trouvent en zone rouge. La pose de filet, solution très coûteuse, ne permettrait pas de résoudre le problème de fond.

Le conseil bourgeoisial réfléchit à différents emplacements pour construire un nouveau couvert qui resterait dans cette zone d'intérêt général. L'idée serait de construire un couvert et des vestiaires, tout en tenant compte de la problématique de la ligne à haute-tension et des dangers liés au Rhône. Parmi les différents scénarios, une option envisage l'acquisition de parcelles voisines. Ce dossier figure en priorité 1 sur la table du Conseil et fera peut-être l'objet d'une Assemblée primaire extraordinaire.

- Projet de construction les Revez

Derrière les immeubles actuels, la Bourgeoisie possède trois parcelles (n° 946 – 1358 – 1359) et pourrait envisager l'acquisition de la parcelle n° 947, afin de cumuler la densité nécessaire à la construction de deux immeubles. Sans cet achat, la seconde construction compterait un étage de moins et ne permettrait pas de construire autant d'appartements que dans le premier scénario.

Mme Monique Paccolat doute de l'esthétique qu'apporterait la construction de deux immeubles supplémentaires en face de chez Florian Darbellay. Stéphane Jordan souligne le faible rendement d'une villa et indique que la construction la plus proche de M. Darbellay si situerait à une distance d'au moins 20 m. si l'achat de la parcelle 947 se concrétise.



Assemblée bourgeoisiale du 23 juin 2026

- Parcelles n° 460 et 511

Le Président informe que le conseil bourgeoisial projette l'acquisition des granges sises sur les parcelles n° 460 et 511, en vue d'y créer des appartements. Une offre sera formulée selon la taxation effectuée.

Mme Monique Paccolat fait savoir qu'une de ces écuries a appartenu à M. Alphonse Pochon, Président de la commune durant 28 ans. Ce dernier y est décédé accidentellement. M. Pochon a joué un rôle important dans l'évolution du village. Par conséquent, Mme Paccolat estime que cette grange possède une histoire qui la lie à la commune et la Bourgeoisie.

- Au d'Arbignon

Stéphane Jordan passe la parole à Frédéric Chambovay pour présenter les travaux réalisés à l'alpage de l'Au d'Arbignon. Parmi les tâches accomplies, une nouvelle fosse a été construite, des panneaux solaires ont été installés et l'écoulement des eaux a été amélioré. En outre, un nouveau système permet de chauffer l'eau plus efficacement. La porte de la cave doit encore être changée et un grillage sera placé autour de la fosse. Enfin, la route mérite d'importants travaux pour lesquels les communes de Collonges, Lavey-Morcles et les cantons de Vaud et du Valais se sont mis d'accord en vue d'une réalisation anticipée.

Pour répondre à une question de M. André Chambovay, Frédéric Chambovay reconnaît que la route se situe sur le canton de Vaud, mais ce sont bien les Valaisans et tous les visiteurs de l'alpage qui en profitent le plus.

- Alpage Bella Crête

Cet alpage situé au-dessus de l'Au d'Arbignon, sera géré par un nouvel exploitant, M. Julien Schafer, qui a signé un bail à ferme pour une durée de 6 ans.

- Gestion administrative de la Bourgeoisie

Parallèlement aux récents changements que connaît l'administration communale, Stéphane Jordan annonce qu'il existe une volonté que la bourgeoisie devienne pleinement autonome, à partir de 2028. Son activité se concentrera dans le bureau du conseil bourgeoisial.

- Zone artisanale

Le projet de construction d'un hangar, porté par M. Steinmann, est à l'enquête. S'il obtient l'autorisation de construire, la bourgeoisie finalisera un DDP et pourra ainsi équiper la parcelle avec les énergies.

- Entretien Chalet de Plex

Le toit, les WC et la cuisine sont en mauvais état et méritent un entretien. Le Conseil a contacté un architecte qui réalise les plans. Par la suite, le conseil bourgeoisial les utilisera pour mandater les artisans qui réaliseront les travaux. Les devis seront présentés avec le budget 2027. Il s'agit également d'un projet placé en priorité 1.

- Surface commerciale

Stéphane Jordan indique que l'exploitante de la surface commerciale a résilié le bail à loyer auprès de la bourgeoisie et la commune, propriétaires de la surface, pour la fin du mois de septembre 2027. A la lecture de l'évolution du chiffre d'affaires, Stéphane illustre la nécessité d'avoir un bar à café.



Assemblée bourgeoisiale du 23 juin 2026

- Procédure pénale

Le Président informe sur l'état de situation de la procédure pénale qui oppose la bourgeoisie à l'ancienne régie chargée de la gestion des bâtiments « Les Revez ». Le Conseil se bat pour récupérer une importante somme d'argent.

- Prochaine Assemblée primaire

Le Président communique la date de la prochaine Assemblée primaire : le 14 décembre 2026, à 19h30, à la salle Ste-Anne. En fonction de l'état d'avancement de certains dossiers, la tenue d'une Assemblée primaire extraordinaire n'est pas à exclure.

Le Président remercie toutes les personnes qui œuvrent tout au long de l'année dans l'intérêt de la collectivité, ainsi que les gestionnaires du Chalet Neuf : André, Brigitte et Guillaume Chambovay. Il remercie également ses collègues du Conseil ainsi que le personnel administratif pour son travail et son engagement. Pour terminer, il remercie chaleureusement les Bourgeoises et Bourgeois pour leur présence.

M. Michel Tacchini, Président de la commune, transmet les salutations du conseil municipal qui remercie la bourgeoisie pour l'invitation à assister à cette assemblée. Il constate que la gestion de la bourgeoisie est menée avec rigueur et peut s'appuyer sur une vision à long terme. Les nombreux projets bourgeoisiaux représentent un bénéfice, non seulement pour la bourgeoisie, mais aussi pour l'ensemble de la population de Collonges.

- La parole est donnée aux Bourgeoises et Bourgeois

M. André Chambovay se demande s'il ne serait pas possible de goudronner les routes forestières. Stéphane Jordan et Frédéric Chambovay lui répondent qu'il est interdit de faire un enrobé sur une telle route.

M. André Chambovay revient sur la gestion du magasin et suggère l'idée de ne conserver qu'une buvette. Stéphane Jordan confirme que la gestion d'une buvette augmente la rentabilité du commerce, mais la volonté est également de conserver un commerce de proximité.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h50 et invite les Bourgeoises et les Bourgeois à profiter d'un verre de l'amitié et d'une tablette de chocolat Toblerone, distribuée à toutes les personnes présentes.

Collonges, le 26 juin 2026

Pour le Conseil bourgeoisial

Le Président



Stéphane Jordan

Le Secrétaire



Grégoire Blatter